

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la
convocation :**

Le 22 septembre 2023

**Nombre de Conseillers
Municipaux en
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

25

Étaient présents :

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, RASTOLL Bruno, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, CATALAN Eric, RUIZ Magali, CRIADO Caroline, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, PAGET-BLANC Eric

Procurations :

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
M. NETTI	à	M. MARTY
Mme CHACON	à	Mme RICO
M. MARIA	à	M. ASTIE
M. FERNANDEZ	à	M. BELLET
M. MUCCHIELLI	à	M. BLIN
Mme AMITRANO	à	Mme DESSEILLES

Absents excusés : Mme RASTOLL, M. BLAY

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 09 août 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Brigitte MARTELL est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 28 septembre 2023 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 9.1	DELIBERATION MUNICIPALE N°78-2023
OBJET : MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS		

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres de l'Assemblée Délibérante que le Conseil Municipal des Enfants (CME) a été créé par délibération du 17 septembre 2009, ses modalités d'organisation et de fonctionnement ont quant à elles été approuvées le 29 novembre de la même année.

PRECISE QUE le Conseil Municipal des Enfants (CME), après une mise en sommeil sur la période « Covid », a repris du service en novembre 2021. Elus sur deux années scolaires, le mandat du dernier CME est arrivé à échéance le 31 août 2023.

CONSTATE QUE sur la durée du mandat 2021-2023, il a été mis en évidence les points suivants :

- 1) Les élus du CM2, passant au Collège en 6^{ème} sur la deuxième année de leur exercice, étaient parfois moins mobilisés et intéressés par les activités du CME. L'investissement sollicité par les années « collège » ainsi que leur nouvel emploi du temps, ne leur accordaient plus autant de souplesse qu'en élémentaire.
- 2) Le nombre de 16 élus (8 élèves de CM1 et 8 élèves de CM2) s'est avéré être trop élevé pour créer une réelle cohésion de groupe. A chaque réunion, seulement une partie des membres convoqués était présentes.

PROPOSE de modifier les modalités d'organisation et de fonctionnement tel qu'il suit :

Ancienne rédaction :

Le Conseil Municipal d'Enfants de Port-Vendres sera composé de 16 jeunes conseillers scolarisés en classes de CM1 et CM2, en tenant compte de la parité, (8 filles : 4 de CM1 et 4 de CM2 et 8 garçons : 4 de CM1 et 4 de CM2) élus pour un mandat de 2 ans (6 mois cette année pour les CM2) par tous les élèves de l'Etablissement Scolaire.

Proposition nouvelle rédaction :

Le Conseil Municipal des jeunes de Port-Vendres sera composé de 8 jeunes conseillers scolarisés en classes de CM1 en tenant compte de la parité, (4 filles et 4 garçons) élus pour un mandat de 2 ans par tous les élèves de l'école élémentaire Pasteur.

Ancienne rédaction

Elle doit se faire à compter du LUNDI 30 NOVEMBRE jusqu'au JEUDI 3 DECEMBRE 2009 inclus.

Lieu : école élémentaire Pasteur

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20230928-DCM78-2023-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Nouvelle rédaction

Les dates concernant les déclarations de candidature se font tous les 2 ans (à chaque fin de mandat) au cours du 1er semestre de l'année scolaire. Une réunion de présentation à l'ensemble des élèves se tiendra au préalable.

Lieu : école élémentaire Pasteur ou tout autre bâtiment communal

Ancienne rédaction

Temps imparti à chaque candidat pour se présenter à ses camarades sera par l'enseignant.

Un panneau d'affichage, installé définitivement, sera mis à la disposition des candidats dans l'école.

Nouvelle rédaction :

Le temps imparti à chaque candidat pour se présenter à ses camarades est géré par l'enseignant.

Un panneau d'affichage (ou espace d'affichage) sera mis à la disposition des candidats au sein de l'école et ce durant toute la campagne électorale

Ancienne rédaction :

Il y aura 1 seul tour pour les élections. Les 4 filles et 4 garçons de CM1 et les 4 filles et 4 garçons de CM2 qui recueilleront le plus de voix seront élus.

Nouvelle rédaction :

Il n'y aura qu'un seul tour pour les élections. Les 4 filles et 4 garçons de CM1 qui recueilleront le plus de voix seront élus.

Ancienne rédaction :

Les élections se dérouleront à *l'école élémentaire Pasteur, salle des Maîtres*, en présence de M. ROMERO Jean-Pierre, Maire, Mme. BARRAL Sophie, Directrice, M. GRAU, Adjoint à l'Education, les membres de la Commission « Enfance, Jeunesse, Education » et les enseignants.

Elles auront lieu le *mardi 15 DECEMBRE 2009, de 9 heures à 11 heures*, suivies du dépouillement et de la proclamation des résultats par Monsieur le Maire.

Nouvelle rédaction

Les élections se dérouleront à l'école élémentaire Pasteur, en présence de Monsieur le Maire, l'Adjoint(e) en charge des Affaires Scolaires, les membres de la commission « Affaires Scolaires », de la Directrice ou du Directeur de l'Etablissement et des enseignants.

Les élections (vote, dépouillement et proclamation des résultats) se dérouleront courant novembre. La date sera définie conjointement avec l'école.

Ancienne rédaction :

L'installation des élèves élus, le vote du Maire et la désignation des Adjoint(s), auront lieu à la Mairie de Port-Vendres, salle des délibérations (2^{ème} étage), le Mardi 5 JANVIER 2010 à 18 heures, en présence de Monsieur le Maire, du Conseil Municipal, de la Directrice de l'Etablissement scolaire et des Enseignants.

Nouvelle rédaction :

L'installation des élèves élus, le vote du Maire et la désignation des Adjoint(s), auront lieu à la Mairie de Port-Vendres, salle des délibérations (2^{ème} étage)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

D'ACCEPTER les modifications portant sur les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil Municipal des jeunes telles que présentées ci-dessus.

D'APPOUVER le nouveau règlement tel qu'annexé à la présente délibération

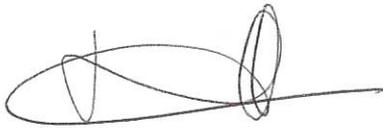
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY

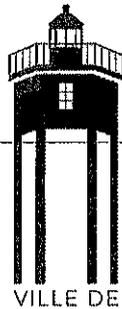
La Secrétaire de séance
Brigitte MARTELL



Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le : **04 octobre 2023**
et publication ou notification du : **04 octobre 2023**
Affichée du : **04 octobre 2023** au : **04 décembre 2023**
Publication sur le site internet de la ville le : **04 octobre 2023**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20230928-DCM78-2023-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023



VILLE DE
PORT-VENDRES
Portus Veneris

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

MODALITES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (C.M.E.)

Le Conseil Municipal des jeunes de Port-Vendres sera composé de 8 jeunes conseillers scolarisés en classes de CM1 en tenant compte de la parité, (4 filles et 4 garçons) élus pour un mandat de 2 ans par tous les élèves de l'école élémentaire Pasteur.

Ces jeunes conseillers municipaux seront les porte-parole de la jeunesse Port-Vendraise. Ils seront élus pour s'exprimer, donner leur avis, être informés et consultés sur des projets, proposer des idées, mener ensemble des actions et les concrétiser afin d'améliorer le quotidien de chacun.

Etre élus au Conseil Municipal des Jeunes, c'est mener un travail de longue haleine qui nécessite du temps, de la patience, de l'imagination et de la réflexion.

C'est exprimer son point de vue, confronter ses opinions, faire connaître ses idées, participer de façon active et représenter ses camarades.

POURQUOI UN C.M.J. ?

Il répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté auprès des jeunes.

Il a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, les élections) mais aussi par la gestion autonome de projets (débat et décision), par les enfants eux-mêmes.

QUEL EST LE ROLE DU C.M.J. ?

Etre à l'écoute des idées et des propositions des jeunes Port-vendrais et les représenter

Proposer et réaliser des projets utiles à tous, tant à l'échelle de l'école, des quartiers que de la Ville

Transmettre directement les souhaits et observations des jeunes Port-vendrais aux institutions scolaires, aux représentants des comités de quartier ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal de la Commune.

COMITE DE PILOTAGE

Il convient de désigner des adultes bénévoles, deux titulaires et deux suppléants, qui seront chargés de l'encadrement des jeunes élus.

Membres pouvant faire partie de ce comité de pilotage :

- des enseignants retraités
- des parents d'élèves
- des membres d'associations locales (sportives, culturelles, etc...)

L'Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires et un cadre territorial apporteront leur soutien aux encadrants et aux jeunes élus.

COMMENT FONCTIONNE UN CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ?

Le C.M.J. s'organise autour de 2 types de réunions :

- L'Adjoint désigné par le C.M.E. organisent avec les Conseillers des groupes de travail appelés « ateliers ». Ils concerneraient plusieurs thématiques :
 - solidarité/humanitaire
 - citoyenneté
 - environnement/cadre de vie/sécurité
 - culture
 - sports/loisirs
 - communication
 - cantine scolaire (temps du repas)
 - etc...

afin de réfléchir aux projets à mettre en place, selon un rythme de travail à définir.

- Les réunions plénières, **qui sont publiques** et se déroulent en Mairie, en présence du Maire de la Commune et de Mme l'Adjointe chargée des Affaires Scolaires. La première réunion ayant pour objet la proclamation des résultats, l'installation du CMJ et l'élection du Maire et des Adjoints du C.M.J. La seconde ayant pour objet le bilan du travail et des projets de l'année et l'information sur les projets qui seront mis en œuvre au cours de l'année suivante.

Les réunions se dérouleront **hors du temps scolaire, en Mairie** et de préférence, les Mercredis.

Les enfants élus du CMJ pourront informer leurs camarades sur l'avancement de leurs réflexions et de leurs travaux par voie d'affichage dans l'école et par des **rapports qui pourront être lus en classe.**

COMMENT ETRE CANDIDAT(E) ?

Il ou Elle doit fréquenter les classes de CM1 de l'Ecole Elémentaire Pasteur et devra remettre à la Directrice les pièces suivantes :

- Sa candidature
- L'autorisation parentale

DECLARATION DE CANDIDATURE

Les dates concernant les déclarations de candidature se font tous les 2 ans (à chaque fin de mandat) au cours du 1er semestre de l'année scolaire. Une réunion de présentation à l'ensemble des élèves se tiendra au préalable.

Lieu : école élémentaire Pasteur ou tout autre bâtiment communal

PERIODE DE PRE ELECTION :

Le temps imparti à chaque candidat pour se présenter à ses camarades est géré par l'enseignant.

Un panneau d'affichage (ou espace d'affichage) sera mis à la disposition des candidats au sein de l'école et ce durant toute la campagne électorale

COMMENT SE DEROULERONT LES ELECTIONS ?

Il y aura 1 seul tour pour les élections. Les 4 filles et 4 garçons de CM1 qui recueilleront le plus de voix seront élus.

La Commune apportera un soutien logistique en fournissant les documents nécessaires au bon déroulement des élections (calendrier des élections, bulletins de vote, liste d'émargement, feuilles de pointage, etc...)

Les élections se dérouleront à *l'école élémentaire Pasteur*, en présence de Monsieur le Maire, l'Adjointe en charge des Affaires Scolaires, les membres de la commission « Affaires Scolaires », de la Directrice de l'Etablissement et des enseignants.

Les élections (vote, dépouillement et proclamation des résultats) se dérouleront courant novembre (date à convenir avec l'école)

INSTALLATION

L'installation des élèves élus, le vote du Maire et la désignation des Adjoints, auront lieu à la Mairie de Port-Vendres, salle des délibérations (2^{ème} étage) dans les 10 jours suivant leur élection.

La séance sera publique.